

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 27 septembre 2017

Convocation : 15/09/2017

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 27 septembre à 19 H, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la salle polyvalente de Tourny, sous la présidence de Monsieur Michel JOUYET - Maire.

Etaient présents: Sylvie BALOUS, Jean BARBEY, Jacqueline BLONDEL, Denis BOCQUET, Emmanuel BOURDON, Josette CARON, Fabrice CAUDY, Benoit COLLARD, Michel DAVIAU, Rénaud DELALIN, Jean-Marie DELISLE, Arnaud DELOFFRE, Jean DESLANDRE, Thierry DUBIEZ, André DUFOUR, René DUNTZ, Thomas DURAND, Bernard DURDANT, Jean FREMIN, Thierry GARNIER, Bernard HELFER, Patrick HERICHE, Michel JOUYET, Paul LANNOY, Chantale LE GALL, Thierry LEROY, Florence LEROY, Catherine MIKLARZ, Dominique MONFILLIATRE, Evelyne NOËL, Michel OZANNE, Ginette PALIN, Pierre PENIN, Daniel PERSONNAT, Bruno POIRET, Pascal RENARD, Isabelle RIHOUAY, Robert ROUTIER, Michèle SEMBEL, Michel STALIN, Jean-Claude VASSEUR,
Pouvant valablement délibérer.

Absents excusés : Alain BEAUNE, Pierre DE SUTTER, Catherine DESILE, Valérie PAGESY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Michel STALIN à Pierre PENIN
- Chantal BARTHOULOT à Isabelle RIHOUAY
- Véronique BURAT à Jean-Marie DELISLE
- Dominique RABET à Jean FREMIN
- Philippe DELALLEAU à Pascal RENARD

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Michel OZANNE secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des séances des 22 juin et 7 septembre 2017 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Sonia DAIRIEN à la direction du Centre des Finances Publiques d'Ecos qui succède à Monsieur Hermann LE BAS depuis le 28 août dernier ainsi qu'une parfaite collaboration avec les services de Vexin-sur-Epte.

Monsieur le Maire informe qu'à l'initiative de l'Union des Maires et des Élus de l'Eure, dans un contexte de détérioration de l'équilibre financier des collectivités locales, une mobilisation aura lieu le mercredi 4 octobre prochain pour dénoncer une situation insupportable qui se traduira par la fermeture des mairies au public. En effet un sévère coup de rabot a été décidé par le gouvernement à l'encontre des collectivités locales avec le non-respect des engagements souscrits dans les contrats de ruralité, la suppression brutale des contrats aidés, la suppression partielle de la taxe d'habitation sans garantie d'une compensation complète, la baisse de la dotation globale de fonctionnement de 13 milliards d'eurosUne situation sans précédent qui porte atteinte à l'autonomie fiscale de nos communes.

Monsieur le Maire précise que la rentrée scolaire s'est bien passée et le passage aux 4 jours n'a posé aucune difficulté et félicite les services scolaires et techniques qui ont œuvré pendant les grandes vacances scolaires pour améliorer les conditions d'accueil aux enfants. Chaque école de notre territoire a fait l'objet de travaux de rénovation et d'embellissement et notamment à Écos avec la mise en place d'une nouvelle aire de jeux aux normes de sécurité qui fait l'unanimité auprès des enfants et des professeurs des écoles.

Monsieur le Maire laisse la parole à l'Adjudant-Chef DONNINI qui commande la brigade de gendarmerie de Vexin-sur-Epte.

Intervention de l'Adjudant-Chef DONINI

Depuis le 1^{er} juillet dernier, l'Adjudant-Chef Vincent DONINI est le nouveau commandant de la brigade de la gendarmerie de Vexin-sur-Epte basée à Écos avec un effectif de 18 gendarmes.

Après une brève présentation, l'Adjudant-Chef DONINI aborde les principales lignes directrices de ses missions à plus ou moins long terme et les sujets sensibles tel que les hospitalisations d'office qu'il souhaite évoquer avec les élus soit d'une façon collective ou au cas par cas en fonction des disponibilités de chacun. Il espère organiser prochainement des réunions de prévention face à la montée de la cybercriminalité. Il assure les maires délégués de sa disponibilité, son soutien, son aide et son écoute pour des problèmes liés à leur commune déléguée respective.

Monsieur le Maire rappelle les relations cordiales, parfaitement courtoises, constructives qui ont toujours été entretenues entre les élus et les gendarmes et le souhait de renouer avec la tradition républicaine de voir les gendarmes venir à la rencontre des élus. Ce à quoi l'Adjudant-Chef DONINI répond que son Adjoint, l'Adjudant NOURI et lui-même seront les référents, interlocuteurs privilégiés de la Commune de Vexin-sur-Epte.

A la demande de Monsieur Robert ROUTIER, l'Adjudant-Chef DONINI évoque une délinquance itinérante avec principalement des cambriolages et une délinquance locale très limitée. Daniel MOUSSET évoque la délinquance routière qui reste un fléau dans nos villages. Attention, le Colonel COLLARD a décidé de réimplanter au sein des brigades territoriales des appareils pour contrôler la vitesse.

Monsieur René DUNTZ remet à l'Adjudant-Chef DONINI une pétition de ses Administrés de la commune déléguée de Fourges dénonçant la vitesse excessive des automobilistes et sollicitant la mise en place de contrôles de vitesse.

Monsieur le Maire remercie l'Adjudant-Chef DONINI pour son intervention.

Objet : 2017-294 Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire vous rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation que le Conseil Municipal lui a accordée par délibération n°2017-048 du 26 janvier 2017 :

Depuis le Conseil Municipal dernier Monsieur le Maire a signé les marchés publics suivants :

Objet	Entreprise Titulaire	Montant HT
Marché à bon de commande n°3-21017 Travaux d'entretien et modernisation voiries communales : -Commune déléguée de Bus-Saint-Rémy -Commune déléguée de Fourges -Commune déléguée de Cahaignes -Commune déléguée de Civières -Commune déléguée de Dampsmesnil	VIA France 27100 VAL-DE-REUIL	39 907.37€ 35 969.83€ 44 756.92€ 4 598.99€ 3 071.87€
Peinture pour signalisation horizontal	AXIMIM 44220 COUERON	1 110.50€
Peinture de la grille de la mairie déléguée de Panilleuse	GAMILLY PEINTURE 27650 SAINT-MARCEL	3 706.00€
Fourniture et pose d'une porte et volet à la mairie déléguée de Fontenay-en-Vexin	BEAUNE-LAMOURET 27620 GASNY	7 598.03€
Matériel informatique mairie déléguée d'Ecos	IP INFORMATIQUE 27700 LES ANDELYS	1 342.20€
Remplacement d'une bouche incendie - Commune déléguée de Forêt-la-Folie	VEOLIA EAU 27700 BOUAFLES	1 957.94€
Fleurissement et fondation - Commune déléguée d'Ecos	CAILLAUD 27420 AUTHEVERNES	1 282.50€
Acquisition de 2 défibrillateurs	FRANCE DAE 83700 SAINT-RAPHAEL	3 228.00€
Aménagement du gîte - Commune déléguée de Tourny	CARELEC 27100 LE VAUDREUIL	1 548.21€
Aménagement de la halle - Commune déléguée de Tourny	CARELEC 27100 LE VAUDREUIL	663.45€

Aménagement du Cabinet médical - Commune déléguée de Tourny	CARELEC 27100 LE VAUDREUIL	-2 211.66€
Repose des boiseries murales et du retable - Commune déléguée de Cantiers	François EVRARD Cantiers 27420 VEXIN-SUR-EPTE	3 260.00€
Menuiserie logement - Commune déléguée de Berthenonville	François EVRARD Cantiers 27420 VEXIN-SUR-EPTE	2 057.00€
Reprise du tout à l'égout école maternelle - Commune déléguée de Tourny	GLS Tourny 27510 VEXIN-SUR-EPTE	1 285.00€
Travaux supplémentaires Voiries communales -Marché à bons de commande 4-2017 :	VIA France 27100 VAL-DE-REUIL	
1- Carrefour rue du Valcorbon à Bus-Commune déléguée de Bus-Saint-Rémy		4 435.73€
2- Gestion des eaux pluviales RD5 - Commune déléguée de Fourges		9 847.13€
3- Reprise du chantier route d'Ecos - Commune déléguée de Fourges		4 721.18€
Mobiliers divers pour le gîte - Commune déléguée de Tourny	ALINEA 78200 BUCHELAY	764.99€
Matériel informatique accueil de l'Annexe	IP INFORMATIQUE 27700 LES ANDELYS	1 195.05€
Fournitures de voirie signalisation horizontale	SIGNAUX GIROD NORD- OUEST 50300 AVRANCHES	2 242.38€
Fournitures scolaires école de Fourges	LIBRAIRIE-PAPETERIE DU MANOIR 27300 BERNAY	1 037.05€
Restructuration aménagement de la halle - Commune déléguée de Tourny	SNTPB 76270 SAINT-LEGER-AUX- BOIS	1 166.50€
Restructuration aménagement du gîte	SNTPB 76270 SAINT-LEGER-AUX- BOIS	- 1172.40€
Evolution du serveur secondaire pour le 2 ^{em} étage de la mairie	IP INFORMATIQUE 27700 LES ANDELYS	3 360.00€
Acte constitutif d'une régie de recettes temporaire - Pièce de théâtre du 5 novembre 2017		
Restauration rambardes du pont du moulin - Commune déléguée de Berthenonville	François EVRARD Cantiers 27420 VEXIN-SUR-EPTE	2 165.00€
Fournitures administratives	ICG 27701 LES ANDELYS	1 342.00€
Matériel informatique école Bus-Saint-Rémy	IP INFORMATIQUE 27700 LES ANDELYS	1 407.00€
Matériel informatique Bibliothèque Ecos	IP INFORAMTIQUE 2700 LES ANDELYS	1 648.37€
Travaux fourniture et pose câble EP - Commune déléguée de Tourny	ENEDIS 14006 CAEN	4 105.50€
Remplacement Chauffe-eau - Commune déléguée de Fourges	EVM 27620 GASNY	1 038.15€
Réfection peinture sanitaires salle polyvalente - Commune déléguée de Panilleuse	GAMILLY PEINTURE 27650 SAINT-MARCEL	1 242.00€
Travaux de restauration vestiaires du stade - Commune déléguée de Tourny	COLLETTE 27620 BOIS-JERÔME	1 091.84€
Travaux de plomberie aux vestiaires du stade - Commune déléguée de Tourny	LEBEL Père et Fils Forêt-la-Folie 27510 VEXIN-SUR-EPTE	2 362.32€
Travaux de menuiserie aux vestiaires du stade - Commune déléguée de Tourny	François EVRARD Cantiers 27420 VEXIN-SUR-EPTE	1 998.00€
Rénovation de 2 blocs portes des vestiaires du stade - Commune déléguée de Tourny	BERCLEY 76700 HARFLEUR	599.00€
Remplacement de la vis sans fin de la saleuse	HYDRO-D 27950 SAINT-MARCEL	4 483.00€

COMMUNE DE VEXIN-SUR-EPTE

Travaux couverture ancienne poste et cabinet médical - Commune déléguée de Tourny	Pascal DE PAEPE Tourny 27510 VEXIN-SUR-EPTE	1 284.40€
Mémoire fixation judiciaire des indemnités - Expropriation pour cause d'utilité publique	Société Avocats BARON-COSSE 27000 EVREUX	650.00€
Cocktail cérémonie de remise des médailles aux élus	MELHAN Traiteur Fourges 27630 VEXIN-SUR-EPTE	3 875.45€
Marquages décoratifs permanents écoles maternelles	SIGNAUX GIROD 50300 AVRANCHES	1 770.65€
Mobiliers divers bureau des élus	UGAP 77444 MARNE-LA-VALLEE	900.33€
Signalétique mairie type totem	MANUTAN Collectivités 79180 CHAURAY	469.73€
Signalétique mairie type plaques	ICG 27701 LES ANDELYS	403.00€
Installation de radars pédagogiques	LANGLOIS 27150 ETREPAGNY	22 728.85€
Illumination de Noël -Communes déléguées Tourny et Ecos - Location sur 3 ans	FESTILIGHT 10410 VILLECHETIF	25 334.40€ soit 8 444.80€ en 2017-2018 et 2019
Requête auprès du Tribunal Administratif Rouen - Affaire n°1701777-2 (PC A.LEPINE)	Société d'Avocats BARON-COSSE 27000 EVREUX	

A la demande de Monsieur Thierry GARNIER, Monsieur le Maire précise que les radars pédagogiques seront installés sur la commune déléguée d'Ecos et les 2 défibrillateurs seront affectés à Forêt-la-Folie et Tourny et accessibles à tous.

Monsieur Pierre PENIN interpelle sur le marché « Illuminations de Noël » prévus sur les communes déléguées d'Ecos et Tourny et souhaite impérativement que Vexin-sur-Epte trouve une harmonisation en son sein avec des projets évoqués clairement en Commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE des décisions Municipales énoncées ci-dessus.

Objet : 2017-295 Soutien logistique et financier au festival « Rock in the Barn »

Monsieur le Maire explique que la municipalité souhaite étoffer l'offre culturelle sur le territoire de Vexin-sur-Epte en proposant une manifestation dans diverses communes historiques. Une réflexion est en cours. Chassé de la grande île à Vernon, et après concertation, le festival Rock in the Barn est accueilli sur le territoire de Vexin-sur-Epte. L'organisateur, Martin CARRIERE, a trouvé le lieu de son festival qui s'est déroulé au hameau de Bionval - Commune déléguée d'Ecos - Corps de ferme de Monsieur POPOT - le samedi 23 septembre 2017. Monsieur Thomas DURAND, présent à la manifestation, souligne la qualité de l'organisation et le succès auprès du public jeune. Le budget global de cette manifestation est estimé à 41 000€ à la charge de l'organisateur.

En plus du soutien financier de la commune de Vernon, Monsieur le Maire de Vexin-sur-Epte propose d'accorder un soutien logistique (chaises, tables ...) à l'organisateur et le versement d'une aide financière de 2.500 euros en 2017 voir plus les autres années sous réserve que l'organisateur s'engage à pérenniser son intervention sur le territoire.

Monsieur Thomas DURAND rappelle l'ambition de Vexin-sur-Epte d'avoir une politique sociale, culturelle et sportive et la nécessité de porter une réelle réflexion qui permette de mettre en place ces 3 grands axes. Il ajoute que ce festival est une vraie belle opportunité à destination du jeune public avec un rayonnement qui dépasse notre territoire, et une organisation carré extrêmement sécurisée...

Madame Florence LEROY souhaite que l'an prochain le projet soit traité au niveau de la commission « Culture » avec une communication suffisamment large.

Madame Chantale LE GALL en sa qualité de Conseillère départementale explique que le Département subventionne des manifestations publiques et privées à rayonnement important sur des thèmes comme la musique, concerts et festivals, les manifestations sportives ou bien encore la lecture publique.

Monsieur Thierry GARNIER propose qu'on attende le débriefing de cette manifestation avant de se prononcer sur un éventuel soutien financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (1 Abstention : T. GARNIER) :
-d'apporter son soutien logistique à l'organisation du festival Rock in the barn sur son territoire et financier avec le versement d'une subvention à son organisateur d'un montant de 2 500.00 euros.
-les crédits sont inscrits au budget 2017 comme suit :

Section Fonctionnement :
Article 022 -Dépenses imprévues - fonction 01 : - 2 500.00 euros
Article 6574 - Subvention de droit privé - fonction 33 : +2 500.00 euros

Objet : 2017-296 SIEGE : travaux complémentaires Rues Grande et Epinay - Commune déléguée de Fontenay-en-Vexin

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2016-00031 en date du 11 février 2016 la Commune de Vexin-sur-Epte a conventionné avec le SIEGE pour la réalisation des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et de télécommunications de la Commune déléguée de FONTENAY-EN-VEXIN.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI et à la convention, la participation de la commune a été inscrite comme suit :

-en section d'investissement : 39 750 €
-en section de fonctionnement : 10 000 €

Le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux complémentaires sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et de télécommunication de la Commune déléguée de Fontenay-en-Vexin - Programme Rues Grandes - Epinay.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération complémentaire est subordonnée à l'accord de la Commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la nouvelle convention.

Cette participation complémentaire s'élève à :

-Section d'investissement : + 1 250.00 € portant l'opération globale à 41 000 €.
-Section de Fonctionnement : + 2 000.00 € portant l'opération globale à 12 000 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

-Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de participation financière mentionnant le coût total de l'opération.

-L'inscription des sommes complémentaires au Budget de l'exercice 2017, au compte 2041512 pour les dépenses d'investissement + 1 250€ (DP et EP), et au compte 615351 pour les dépenses de fonctionnement + 2 000€ (FT).

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'issue de la pré programmation annuelle listée par chacune des communes déléguées, une liste des opérations qui tient compte des orientations fixées en réunion intercommunale est présentée à la réunion de bureau du SIEGE.

Objet : 2017-297 Cession amiable à la Commune de Vexin-sur-Epte de la voirie privée du lotissement « La Résidence des Chênes » Commune déléguée de Bus-Saint-Rémy

Rapporteur : Pascal RENARD

Monsieur Pascal RENARD - Maire délégué de la Commune déléguée de Bus-Saint-Rémy - explique que les copropriétaires de la Résidence des Chênes représentés par Madame Edith MERCKX sollicitent la cession à la Commune de Vexin-sur-Epte de la voirie et des espaces verts privés composés des parcelles cadastrées :

- section ZE n° 161 d'une contenance de 1 521m² constituant un terrain absorbé par la voirie.
- section ZE n° 162 - 163 et 164 d'une contenance respective de 592 m² - 261 m² et 161 m² constituant des espaces verts.
- section ZE n° 165 d'une contenance de 145 m² constituant un abandon au domaine public.

Monsieur Pascal RENARD rappelle que le Conseil Municipal de Bus-Saint-Rémy dans sa séance du 11 juin 2015 a validé, au vue de l'état d'entretien de ladite voirie, son transfert dans le domaine communal. Attendu que cette cession de voirie et espaces verts privés n'entraîne pas de coût financier supplémentaire pour la Commune qui entretient déjà ces espaces.

- Le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré à la majorité (1 Abstention : T. LEROY),
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour lancer la procédure d'acquisition de la voirie et autres espaces verts cadastrés ZE 161 - 162 - 163- 164 et 165 sis la Résidence des Chênes au hameau de Baudemont - Commune déléguée de Bus-Saint-Rémy, à titre gratuit.
 - Approuve leur intégration au domaine public communal ;
 - Désigne Maître Joëlle FOUCHER-MOREAU, Notaire à Tourny - Vexin-sur-Epte (Eure) afin d'établir l'acte authentique se rapportant à cette affaire. La Commune de Vexin-sur-Epte, l'acquéreur, supportera en totalité les frais notariés.
 - Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.
 - Décide de nommer la voie correspondante « Résidence des Chênes ».

Objet : 2017-298 Cession d'une parcelle sur la Commune déléguée d'Ecos à la SECOMILE

Monsieur le Maire propose que la commune de Vexin sur Epte renforce son offre de logements sur son territoire.

Pour cela, il a contacté la SECOMILE - Société d'Economie Mixte du Logement de l'Eure qui est l'un des principaux bailleurs sociaux du Département, pour réaliser sur une partie du terrain figurant au cadastre actuel sous le numéro ZI 222 sis rue de l'arsenal - Commune déléguée d'Ecos - un ensemble immobilier qui comporterait 18 logements (6 PLAI + 12 PLUS) :

10 logements (6 T2 et T3) destinés aux personnes âgées en priorité (Résidence seniors autonomes),
Et 8 logements (1 T2 - 3 T3 - 4 T4) destinés à d'autres demandeurs.

La SECOMILE a confié le projet au cabinet Creus et associés. Cette opération a été inscrite dans la programmation des aides de l'État en 2017 dont la délégation a été confiée au conseil départemental de l'Eure.

La SECOMILE s'engage à solliciter le document d'arpentage et la déclaration préalable pour la division du terrain auprès du cabinet CALDEA géomètre.

La surface à prendre et à céder à la SECOMILE par la commune de Vexin-sur-Epte est d'environ 7725 m² à parfaire par le géomètre et le prix de cession du m² convenu est celui du prix d'acquisition par la commune de Vexin sur Epte auprès des Consorts Schuller soit 1.50€ le m² auquel s'ajoutera le remboursement de l'indemnité d'éviction au fermier et les frais notariés liés à l'acquisition initiale de la parcelle à la famille SCHULLER proratisés en fonction de la surface réelle à céder à la SECOMILE soit un prix de vente total de 2.436€ le m² ; la SECOMILE prend à sa charge les frais de géomètre et d'acte notarié.

Madame Florence LEROY regrette que ce projet n'ai pas été traité dans le cadre de la loi d'adaptation au vieillissement avec des résidences types comprenant un socle minimum de services obligatoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la cession d'un parcellaire issu de la parcelle cadastrée ZI n° 222 sis sur la Commune déléguée d'Ecos dont la surface prévisionnelle est de 7725 m² à parfaire en fonction du document d'arpentage en cours d'établissement au prix de 2.436€ le m² à la SECOMILE pour la réalisation d'un ensemble immobilier de 18 logements.
- Dit que les frais de géomètre et notariés sont à la charge de l'acquéreur soit la SECOMILE.

Objet : 2017-299 Cession d'un bail à titre commercial

Monsieur le Maire explique qu'un bail à loyer à titre commercial servant exclusivement à l'exploitation d'un fonds de commerce de fleurs dans le local situé 5 rue de la Mare - Tourny à Vexin-sur-Epte (Eure) comprenant

une boutique, une arrière-boutique, des vestiaires, un sanitaire et un local de rangement, par acte notarié en date du 18 avril 2014, est en cours pour se terminer le 17 avril 2023.

Les exploitants Monsieur et Madame Michel GREMIOT ont trouvé un repreneur en la personne de Madame Grace SELE épouse LUCAS depuis le 1^{er} mai 2017 et conformément à l'article 13 dudit bail commercial, ce dernier doit faire l'objet d'une cession par acte notarié auquel le bailleur sera appelé.

Par ces motifs, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

-de conclure un avenant au bail commercial.

-précise que le présent bail est consenti moyennant un loyer annuel de 4 212€ HT révisable chaque année à la date anniversaire qui sera payable mensuellement d'avance.

-désigne l'Etude Laure ANDRÉ et Murielle OUVRARD - Notaires associés à Vernon (Eure) pour rédiger ledit avenant.

Objet : 2017-300 Location des salles annexes

La commune de Vexin-sur-Epte dispose, outre ses salles polyvalentes, de salles annexes sur son territoire (telle que la salle des Associations sur la Commune déléguée de Tourny) sollicitées à la location et pour lesquelles il convient d'harmoniser les tarifs et le règlement de la location.

Un règlement intérieur commun est instauré aux salles annexes destinées à la location à compter du 1^{er} octobre 2017.

Les tarifs adoptés sont :

1 journée Habitant de Vexin-sur-Epte	1 journée Extérieur à Vexin-sur-Epte	Week-end Habitant de Vexin-sur-Epte	Week-end Extérieur à Vexin-sur-Epte	CAUTION
50 €	80 €	100 €	160 €	1 000 €

Monsieur Arnaud DELOFFRE soumet la possibilité de louer la salle de la halle de la Commune déléguée de Tourny.

Objet : 2017-301 Convention d'entretien des locaux avec la DDFIP de l'Eure

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Vexin-sur-Epte met à disposition du Centre des Finances Publiques d'Ecos un agent pour le nettoyage des locaux et qu'en contrepartie une indemnisation totale est garantie à la Commune par la DDFIP d'Evreux.

Suite à la demande de Monsieur le Directeur de la DDFIP à Evreux, la convention fixant les modalités de nettoyage des locaux du Centre des Finances Publiques d'Ecos à Vexin-sur-Epte nécessite une modification dans la fréquence des prestations; le temps d'intervention initialement estimé à 2h/semaine est insuffisant pour maintenir les locaux en bon état de propreté. En conséquence, Monsieur le Directeur de la DDFIP sollicite deux interventions hebdomadaires soit au total 4h/semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec la DDFIP de l'Eure relative au nettoyage des locaux à raison de 4h/semaine par un agent de Vexin-sur-Epte.

-D'autoriser le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Objet : 2017-302 Tarifs de la demi-pension

Monsieur le Maire explique que la délibération 2017-175 en date du 20 avril 2017 a reçu des observations du service du contrôle de la légalité de la Préfecture ; s'appuyant sur l'égalité de traitement des usagers devant le service public, il convient d'apporter des modifications aux tarifs applicables dès la rentrée scolaire 2017-2018 en supprimant le tarif voté au bénéfice des enfants des agents.

Le règlement intérieur et de la fiche d'inscription de la demi-pension délibérés conjointement aux tarifs n'ont pas fait l'objet d'observation et restent applicables pour la rentrée scolaire de septembre 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la grille tarifaire comme suit :

	Tarifs
Prix de vente d'un repas à Vexin-sur-Epte	4.20 €
Sauf pour les enfants en Regroupement pédagogique Panilleuse-Mézières-en-Vexin dont la commune d'origine est hors territoire de Vexin-sur-Epte	Tarif de la commune d'origine (à minima 4.20€)
Prix de vente d'un repas pour un enfant sous PAI	2.00€ avec fourniture du repas par la Famille

Objet : 2017-303 Tarifs des accueils périscolaires

Monsieur le Maire explique que la délibération 2017-176 en date du 20 avril 2017 a reçu des observations du service du contrôle de la légalité de la Préfecture ; s'appuyant sur l'égalité de traitement des usagers devant le service public, il convient d'apporter des modifications aux tarifs applicables dès la rentrée scolaire 2017-2018 à l'ensemble des accueils périscolaires répartis sur le territoire de Vexin-sur-Epte en supprimant les tarifs votés au bénéfice des enfants des agents.

Le règlement intérieur et de la fiche d'inscription des accueils périscolaires initialement délibérés conjointement aux tarifs n'ont pas fait l'objet d'observation et restent applicables dès septembre 2017.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la grille tarifaire comme suit :

	Le matin / enfant	Le soir goûter inclus / enfant	Le matin et le soir goûter inclus / enfant
Enfant Habitant de Vexin-sur-Epte	2.40€	3.60€	4.80€
Enfant Hors Commune de Vexin-sur-Epte	3.00€	4.00€	5.50€

Objet : 2017-304 Convention de mise à disposition de service commun pour l'instruction du droit des sols entre SNA et la commune de Vexin-sur-Epte

Considérant que la loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit que les communes appartenant à un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 10 000 habitants et non soumises au règlement national d'urbanisme ou n'ayant pas pris la compétence urbanisme, devront assurer elle-même l'instruction de leurs actes d'urbanisme en lieu et place de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) à compter du 1^{er} juillet 2015 ;

Considérant que la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015 a dessiné une nouvelle carte des intercommunalités ;

Considérant que, consciente que les communes pourront rencontrer des difficultés pour instruire directement leurs actes d'urbanisme, SNA propose de mutualiser un service pour toutes les communes et qu'il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'un transfert de la compétence, et donc que :

- Les maires restent signataires et responsables des actes ;
- La prestation sera facturée à chaque commune (opération financière blanche pour SNA) ;

Considérant qu'afin de réaliser des économies d'échelle, SNA et la communauté de communes de Lyons Andelle ont décidé de mutualiser le service et que celui-ci sera accueilli gracieusement dans les locaux de SNA ;

A titre indicatif, le coût estimatif de la mission IDS pour la commune de Vexin-sur-Epte est de 21 905.06€ pour l'année 2017 soit approximativement 160€/dossier. Monsieur Thomas DURAND précise que ce coût est à la charge de la collectivité et non du pétitionnaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de mise à disposition de service commun pour l'instruction du droit des sols entre SNA et la commune de Vexin-sur-Epte pour une durée de 3 (trois) ans renouvelable une fois.

Objet : 2017-305 Modification de durées hebdomadaires de postes existants +10%

Rapporteur : Emmanuel BOURDON

La réorganisation des services, le transfert de la compétence périscolaire et l'attribution de nouvelles missions de surveillance, d'entretien, encadrement en restauration scolaire, en périscolaire, transports scolaires, ATSEM, administratives, ont donné lieu à la modification de la durée hebdomadaire de 10 postes de + 10% (dont 9 en augmentation du temps de travail et 1 en baisse du temps de travail).

Monsieur Emmanuel BOURDON précise que les agents concernés ont été reçus individuellement et ont tous validé leur planning modifié.

Le Comité technique en date du 14 septembre dernier et la Commission des Ressources Humaines en date du 20 septembre dernier ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide à compter du 1^{er} octobre 2017 les nouvelles durées hebdomadaires des postes concernés.

Objet : 2017-306 Modification de la durée hebdomadaire de postes existants - 10% du temps de travail

Rapporteur : Emmanuel BOURDON

La réforme des rythmes scolaires avec la semaine des 4 jours a conduit à la baisse du temps de travail de 14 postes et à l'augmentation du temps de travail de 5 postes sur des missions d'entretien, surveillance, d'encadrement en restauration scolaire et périscolaire, transports scolaires, ATSEM. Ces modifications de la durée hebdomadaire des 19 postes correspondent à - 10%.

La Commission des Ressources Humaines en date du 20 septembre dernier a émis un avis favorable.

Monsieur Emmanuel BOURDON précise que les agents concernés ont tous été reçus individuellement et ont tous validé leur planning modifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide à compter du 1^{er} octobre 2017 les nouvelles durées hebdomadaires des postes concernés.

Objet : 2017-307 Création et suppression de postes

Rapporteur : Emmanuel BOURDON

Monsieur Emmanuel BOURDON explique que suite aux 13 avancements de grade, suite aux nouvelles missions administratives de l'assistante en communication, suite au renfort sur la bibliothèque d'Écos, suite au transfert de la compétence « périscolaire » au 1^{er} septembre 2017, il y a lieu de créer 20 postes et supprimer 8 postes devenus sans objet. Les 12 autres postes restent vacants.

Le Comité Technique en date du 14 septembre dernier et la Commission des Ressources Humaines en date du 20 septembre dernier ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité valide les propositions portant création de 20 postes et suppression de 8 postes.

Le tableau des effectifs est modifié et totalise 98 postes dont 11 vacants

Objet : 2017-308 Recrutement d'agents contractuels pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent momentanément indisponible

Rapporteur : Emmanuel BOURDON

Monsieur Emmanuel BOURDON expose au conseil municipal qu'en application des dispositions de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel momentanément indisponible pour les motifs suivants :

- exercice des fonctions à temps partiel,
- congé annuel,
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie,
- congé de longue durée,
- congé de maternité ou pour adoption,

- congé parental ou congé de présence parentale,
- congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national,
- rappel ou maintien sous les drapeaux ou participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire,
- autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats seront conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent pour faciliter la prise de poste par le remplaçant.

Les contrats pourront être conclus pour toute catégorie hiérarchique, A, B ou C selon les besoins du service appréciés par l'autorité territoriale.

La rémunération sera fixée par l'autorité territoriale lors du recrutement selon les fonctions assurées. La rémunération comprend le traitement indiciaire et les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires par délibération n°2017-054 en date du 16 janvier 2017.

Monsieur Patrick HERICHÉ soumet l'idée de recruter un agent volant titulaire sur un poste vacant pour effectuer les remplacements.

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 Abstention : P. HERICHÉ), le conseil municipal autorise le maire à recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent momentanément indisponible et à signer les contrats de travail y afférent.

Objet : 2017-309 Retrait des Communes de Fontaines-sous-Jouy, Jouy-sur-Eure et Château-sur-Epte de SNA

Suite à la création de Seine Normandie Agglomération au 1^{er} janvier 2017, les communes de Fontaine-Sous-Jouy et Jouy-sur-Eure ont formalisé leur souhait de quitter notre EPCI pour rejoindre à compter du 1^{er} janvier 2018 la communauté d'agglomération « Evreux Portes de Normandie ». La commune de Château-sur-Epte a par ailleurs formalisé son souhait de quitter SNA pour rejoindre à compter du 1^{er} janvier 2018 la communauté de communes du Vexin Normand.

Le Conseil Communautaire d'Evreux Portes de Normandie en date du 11 avril 2017 a émis un avis favorable à l'adhésion de communes de Fontaine-sous-Jouy et Jouy-sur-Eure.

De son côté, la communauté de communes du Vexin Normand a lancé une étude financière sur l'adhésion de la commune de Château-sur-Epte.

Conformément à l'article L5211-19 du CGCT, le Conseil Communautaire de Seine Normandie Agglomération s'est ensuite prononcé favorablement sur les demandes de retrait des communes de Fontaine-sous-Jouy, Jouy-sur-Eure et Château-sur-Epte, par délibération du 29 juin 2017.

Il appartient désormais aux Conseils municipaux des communes membres de SNA d'émettre un avis sur le retrait de ces communes, dans un délai de trois mois suivant la notification aux Maires de la délibération du Conseil Communautaire de SNA.

A défaut de délibération dans ce délai de trois mois, la décision des conseils municipaux est réputée défavorable.

La décision finale de retrait de Seine Normandie Agglomération des communes de Fontaine-sous-Jouy, Jouy-sur-Eure et Château-sur-Epte sera prise par arrêté du Préfet de l'Eure, après saisine pour avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

Le Conseil Municipal de Vexin-sur-Epte, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le retrait de Seine Normandie Agglomération des communes de Fontaine-Sous-Jouy, Jouy-sur-Eure et Château-sur-Epte, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Informations diverses

➤ Compte-rendu des Commissions :

- **Voirie :** Jean FREMIN informe que les travaux d'assainissement en traverse sur Dampsmesnil et Cahaignes sont terminés. Les mairies déléguées sont invitées à faire connaître rapidement leurs projets de travaux de voirie pour une pré-programmation au budget 2018.

Monsieur le Maire confirme à Monsieur Pascal RENARD - Maire délégué de Bus-Saint-Rémy qu'il se rendra sur site au hameau de Baudemont le 9 octobre prochain à 11h30 accompagné de Monsieur Jean FREMIN afin d'examiner le problème récurrent de ruissellement des eaux pluviales à l'origine d'inondations Venelle des Chapelles.

- **Scolaire :** Fabrice CAUDY confirme que la rentrée scolaire s'est bien déroulée ; des travaux ont été réalisés durant l'été dans les écoles, avec le remplacement de la structure de jeux à Écos, la réparation et la peinture de la grille d'entrée à Cantiers et Panilleuse, le remplacement de la cuve à fioul à Tourny , à Cahaignes réparation de l'enrobé...

Les travaux à venir : remplacement des menuiseries aux écoles de Fours-en-Vexin et Panilleuse.

Les effectifs de la rentrée scolaire 2017-2018 : 627 élèves en lieu et place de 613 l'an dernier soit une progression de 2.28%. Dont 460 enfants inscrits à la restauration scolaire.

La baisse d'effectif sur Cahaignes : - 19%, Cantiers : - 26%, Fontenay-en-Vexin : - 6%, Forêt-la-Folie : - 2.4% et Civières : - 8% pourrait impacter le futur projet de groupe scolaire à Tourny avec un nombre de classes revu à la baisse. Enfin, la prochaine réunion de la commission scolaire se tiendra le 10 octobre 2017 à 18H30.

Monsieur Bernard HELFER intervient pour le **périscolaire** : la rentrée s'est également bien déroulée. Les lieux d'accueil sont : Ecos avec 130 enfants, Fontenay-en-Vexin : 72 enfants, Fourges : 56 enfants, Tourny : 63 enfants et Panilleuse : 37 enfants en lieu et place de 74 dû à l'ouverture d'un accueil périscolaire à Mézières-en-Vexin au 1^{er} septembre 2017 (les enfants de Mézières-en-Vexin ne viennent donc plus à Panilleuse). Soit 358 enfants d'inscrits en périscolaire.

Une réunion s'est tenue avec tout le personnel du périscolaire qui a reçu son plan de route pour l'année 2017-2018 et les projets pédagogiques pour toute l'année. Le thème est « Ecrire une histoire ou un conte ».

- **Sociale et Culture :** Chantal BARTHOULOT étant absente, Madame Michèle SEMBEL vous rappelle la marche organisée le samedi 7 octobre prochain ; Rendez-vous à 14H place Nicolas Poussin aux Andelys où des stands de prévention vous attendent. Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de l'action « Octobre Rose » soutenue par DECADE pour la lutte contre le cancer du sein. Venez nombreux. Nos 14 communes déléguées seront griffées à la couleur rose.

Monsieur le Maire souligne la réussite de notre randonnée VTT qui a eu lieu récemment et qui a rencontré un vif succès avec 400 participants. Bravo à Florent LASSELIN et tout le personnel intervenant dans l'organisation, la préparation et l'encadrement de cette manifestation.

- **Ressources Humaines :** Emmanuel BOURDON explique que suite à l'obtention du concours de recrutement des professeurs des écoles, Madame Sandrine AUDOIN - Responsable du service Sport-Animation et Evènementiel - a fait une demande de détachement auprès de la fonction publique d'Etat à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 août 2018. Demande validée. Une réflexion est en cours pour un éventuel recrutement sur ce poste au cours du 1^{er} trimestre 2018.

Les entretiens professionnels débuteront mi-novembre pour l'ensemble des agents.

Le 20 septembre dernier a eu lieu la présentation du document unique à 46 agents et 2 élus présents.

Une étude est en cours pour le changement de logiciel au service « Ressources Humaines » ; le logiciel actuel JVS-Mairistem n'est pas adapté à notre strate démographique et la gestion de masse salariale pas suffisamment développée. Prochaines réunions de la commission RH prévue le 21 novembre et le 4 décembre 2017 à 18h30.

- **Communication :** Chantale LE GALL revient sur la distribution du magazine n°1 de Vexin-sur-Epte qui a reçu un très bon accueil auprès de la population. Monsieur Arnaud DELOFFRE déplore que des modifications, validées en commission, n'aient pas été toutes prises en compte.

Une commission aura lieu début novembre pour la réalisation du prochain numéro « ça bouge à Vexin-sur-Epte ».

Monsieur Pierre PENIN est surpris de la nouvelle signalétique sur la commune de Vexin-sur-Epte qui ne correspond pas à la décision initialement prise en commission à savoir d'installer une signalétique uniquement sur le pourtour du territoire. Monsieur MARCHAND - DGS de Vexin-sur-Epte explique qu'il était préférable d'identifier les 14 communes déléguées.

- **Marchés publics :** Monsieur Jean-Marie DELISLE rend compte :

Marché en cours de consultation : Fourniture et livraison des goûters des accueils périscolaires.

Marchés attribués :

-Réfection de la toiture de la mairie - commune déléguée de Cahaignes attribué à l'Entreprise Alexandre LEPINE - Coût : 28 944.00 € HT

-Remplacement des 9 chaudières à la Gendarmerie - commune déléguée d'Ecos attribué à l'Entreprise DAGNICOURT Jean ETS - coût : 25 685.64 € HT

Marché en cours d'attribution :

-Mise en conformité de la salle polyvalente - commune déléguée de Tourny

Les demandes de subventions sont en cours pour les projets d'acquisition d'un véhicule électrique et la borne de chargement, la désherbeuse-balayeuse et la désherbeuse thermique à mousse.

• **Espaces verts :** Faisant suite à une réunion sur le thème « zéro phyto », Monsieur René DUNTZ dresse un bilan : les lieux publics où est autorisée l'utilisation des produits phytosanitaires sont les stades et les cimetières qui doivent être emmurés ou grillagés et fermés au public pendant 48h après traitement. Concernant les allées gravillonnées des cimetières, il est préconisé de remplacer le gravillon par une pelouse à pousse lente.

Il présente le réciprocatteur : une tête qui s'adapte sur une débroussailluse qui ne produit pas de projection à l'inverse du rotofil.

Il revient également sur le fauchage des talus et la hauteur minimale à respecter de 6 cm, en deçà de laquelle les racines sont stimulées et la repousse plus rapide.

Monsieur René DUNTZ présente également son étude sur le coût de fonctionnement de nos salles polyvalentes.

➤ Monsieur le Maire vous informe :

-Samedi 7 octobre 2017 à 12 H - salle des sports à Ecos : Cérémonie de remise de 31 médailles d'honneur régionale, départementale et communale aux élus.

-Samedi 7 octobre 2017 en soirée à la salle polyvalente - commune déléguée de Fourges : soirée festive avec « Ginette la reine de la boulette »

-le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 23 novembre 2017 à 19h. En raison des travaux de mise en conformité de la salle polyvalente de Tourny, la réunion aura lieu à la salle polyvalente de Forêt-la-Folie.

Question diverse

-Madame Evelyne NOEL souhaite faire une mise au point sur le passage de la balayeuse dans la commune déléguée de Forêt-la-Folie. Monsieur René DUNTZ lui confirme que la prestation n'a lieu qu'aux endroits aménagés de bordures de trottoirs. L'acquisition d'une balayeuse par la commune de Vexin-sur-Epte permettra de palier à ce manquement.

Madame Evelyne NOEL rappelle que l'ex-entreprise en charge du nettoyage sur sa commune déléguée effectuait un nettoyage complet avec ou sans caniveaux et que la longueur de la voirie qui a été communiquée à Vexin-sur-Epte tenait compte de cette prestation complète qui aujourd'hui n'est pas respectée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Le Maire,
Michel JOUYET

